

Eichmann et six millions de juifs

Hannah Arendt est-elle nazie ?

● A la suite de la publication par « le Nouvel Observateur » des extraits de « Eichmann à Jérusalem », plusieurs lecteurs (notamment Jean Halperin, professeur à l'institut d'Etudes politiques de Grenoble, Fabien Cohen-

Salmon, Samy Bochner, Jean Hauser, etc.), nous ont fait part de leur indignation devant les thèses de Hannah Arendt, qui viseraient à minimiser le caractère criminel des activités d'Eichmann et qui évoquent le rôle qu'au-

raient joué des « responsables » juifs dans la mise en application de la « solution finale ».

Nous publions ci-dessous trois lettres qui font la synthèse des arguments de nos divers correspondants.

Lettre collective

Le dessein d'Hannah Arendt est de montrer que lorsqu'un meurtrier obéit aux lois d'un Etat où le meurtre est devenu une pratique légale, sa responsabilité ne peut être, après coup, jugée selon les critères en usage dans des pays mieux policés. Quand le meurtre est la loi, ne pas tuer, c'est être coupable. Ainsi, « les nazis provoquent l'effondrement moral de la société européenne respectable — non seulement en Allemagne mais dans presque tous les pays, non seulement chez les bourreaux, mais aussi chez les victimes ». Et pour souligner cet effondrement, Hannah Arendt ne ménage pas sa réprobation aux victimes. N'y a-t-il pas eu une « collaboration juive » ? N'y a-t-il pas eu ces responsables juifs qui tous « à de très rares exceptions près, collaborèrent avec les nazis » ? Le procès d'Eichmann, « mis en scène » par Ben Gourion, a donc raté son but car il n'a pas mis cela en lumière. C'est le procès des responsables juifs — et surtout sionistes — qu'il aurait fallu faire. Hannah Arendt affirme : «...si le peuple juif avait été vraiment désorganisé et sans chef, le chaos aurait peut-être régné... mais le nombre des victimes n'aurait pas atteint de quatre et demi à six millions. »

Comment, dès lors, juger et condamner l'individu Eichmann ? Il n'est ni plus ni moins responsable que ces « collaborateurs juifs » dont Hannah Arendt — juive elle-même — dénonce les « crimes » avec des accents proprement masochistes. Les criminels de guerre se trouvent chez les nazis ? Certes ; mais ceux-ci agissaient « par devoir ». Ils obéissaient aux lois de leur pays — et donc à leur « conscience ». Le meurtre horrifique Eichmann, la vue du sang le bouleverse, alors cet être délicat se viole, il fait effort sur lui-même, il se surmonte. En revanche, les juifs, eux, obéissent littéralement, par plaisir. La collaboration leur est exquise : « En lisant les manifestes inspirés, mais non dictés, par les nazis, que rédigeaient les responsables juifs, on sent à quel point ce pouvoir tout nouveau leur plaisait. » Les juifs n'ont pas besoin, eux, de se violer ni de se surmonter. On peut « leur faire confiance », ils endossent spontanément leur nouveau rôle de « capitaines », ils n'obéissent pas seu-

lement aux nazis, mais encore à leurs penchants naturels.

Cette intéressante opération, au terme de laquelle il ressort que les assassins ne sont pas moralement responsables et que les victimes se sont, pour ainsi dire, assassinées elles-mêmes, est menée à bien au moyen de diverses techniques narratives qui n'ont ni cohérence, ni « objectivité », ni logique — mais se donnent le masque de tout cela pour mettre en accusation ceux qui, justement ont les meilleurs droits d'accuser. Il n'est pas possible ici de décrire par le menu tout ce que les passages publiés par « le Nouvel Observateur » comportent de généralisations illégitimes, de contre-vérités, de contradictions internes et, plus simplement, de fiel. On notera simplement ceci :

1. Hannah Arendt décrit minutieusement et dans son contexte historique et administratif la vie d'Eichmann — ce qui permet au lecteur d'entrer avec lui dans l'engrenage de la « loi nazie » et donc de « comprendre » cet engrenage. Mais ce n'est qu'en termes généraux et synthétiques qu'elle parle de la « collaboration juive », sans jamais restituer les événements historiques, le climat de confusion, de panique et de terreur où elle se situe. Il aurait donc été souhaitable que Hannah Arendt ne réservât pas au seul Eichmann ses dons de pénétration psychologique, mais qu'elle en fit également bénéficier les responsables juifs, dont elle juge les actes de l'extérieur seulement.

2. En évoquant les rapports entre nazis et juifs, Hannah Arendt glisse rapidement sur le fait que, si les premiers obtenaient par la violence ou la terreur la « collaboration » des seconds, cette violence et cette terreur ils ne la subissaient eux-mêmes qu'à un degré infiniment moindre, ou pas du tout.

3. Dans tous les pays occupés par les Allemands, les grands services publics — ravitaillement, hôpitaux, mairies, police, voirie, etc. — continuaient à être assurés par les ressortissants desdits pays. Parqués de force dans des ghettos immenses, les juifs durent également assurer le fonctionnement de tels services. Employer à ce propos le terme de « collaboration » ne peut que semer la confusion dans

l'esprit de lecteurs mal informés de ce qui s'est réellement passé dans les territoires où fut mise en application la « solution finale ».

4. L'idée que la « loi nazie » était sentie par tous comme une justification morale suffisante en elle-même est démentie par ce fait, que Hannah Arendt rapporte : au-delà d'un certain palier d'exécution, les ordres criminels devaient être codés ou signifiés au moyen de métaphores. C'est donc qu'il fallait ménager, non seulement la « sensibilité » des subordonnés, comme Hannah Arendt voudrait le faire croire, mais bel et bien leur conscience morale. Il est donc faux qu'on ne puisse établir la responsabilité morale d'Eichmann, puisqu'il participait aux réunions où les décisions étaient prises en clair, pour être ensuite transmises en code. La vérité, c'est qu'Eichmann a préféré sa carrière ou son confort à toute autre considération. Il en allait de même des gardiens des camps d'extermination : ils avaient la possibilité d'être mutés dans des unités régulières. Les « collaborateurs » juifs n'avaient pas cette possibilité. Ils ne pouvaient choisir qu'entre l'obéissance, leur assassinat ou le suicide. Certains se sont suicidés.

5. L'existence de polices juives, la mise en place de « Judenräte » par les nazis sont des faits. L'allégation selon laquelle sans l'action de leurs dirigeants un plus grand nombre de juifs aurait pu avoir la vie sauve est dépourvue de tout fondement sérieux. Elle fait partie de ces hypothèses invérifiables et malveillantes qui, dans les pages de Hannah Arendt, sont présentées comme des faits historiques. Est-ce sur l'ordre de leurs dirigeants qu'en France, par exemple, les juifs allaient faire la queue dans les commissariats pour se « déclarer » — et fournir ainsi leur adresse à ceux qui les déporteraient ?

6. Il est proprement scandaleux d'enfermer dans la même réprobation morale ceux qui, par tradition ou par principe, ne veulent pas se défendre — même si leur attitude est catastrophique pour leur entourage — et ceux qui ont fait du meurtre un principe. L'éducation reçue par un grand nombre de juifs et de dirigeants des communautés avait fait d'eux des êtres désarmés devant la violence et, en cela, comparables

à des enfants. Il faut une optique singulière, et un cœur, en effet, exceptionnellement scientifique, pour citer pélemêle Chaïm Rumkowski, Adam Czerniakow, Kastner et Léo Baek. Or, cette immense confusion n'est que le produit du regard de Hannah Arendt.

Il ne manque jamais de juifs traumatisés dans le monde pour reporter sur eux-mêmes la responsabilité des désastres subis par les leurs ou des méfaits dont on les accuse. Ce qui surprend, c'est que, depuis un certain nombre d'années, il se trouve des publications de gauche pour recueillir ce genre de confession et faire croire à leur « objectivité » en soulignant soigneusement la judéité de leurs auteurs. Ainsi, à l'époque des « blouses blanches », il s'était trouvé, naturellement, des juifs français pour apporter leur caution à l'accusation stalinienne.

On dira peut-être que dissimuler le fait que des juifs ont été contraints d'exécuter les ordres des nazis ou que certains ont collaboré, est une attitude puérile. Mais qui dit le contraire ? Ce qui est aberrant, c'est de mettre l'accent sur cette collaboration. A-t-on fait autant de tumulte autour des harkis ? Parle-t-on des soldats du général Ky ? Ou de l'immense majorité des Français qui — par le simple fait de vivre sous l'occupation sans se révolter de façon très notable — ont pendant quatre ans contribué à l'effort de guerre nazi ?

Cela dit, il était évident que notre monde égaré pendant quelques années chercherait un peu partout des coupables. Il était non moins évident qu'il en trouverait enfin et que ce serait, bien entendu, les juifs.

CATHERINE BAKES, assistante à la Faculté des Lettres ; MICHEL BORWICZ ; ALEX DERCZANSKY, chargé de conférences à l'Ecole nationale des langues orientales ; PIERRE HESPEL (ancien déporté) ; GERARD ISRAEL, directeur des « Nouveaux Cahiers » ; VLADIMIR JANKELEVITCH, professeur à la Sorbonne ; JACQUES MADEAULE ; MADELEINE BARTHELEMY MADAULE ; ROBERT MISRAHI, assistant à la Faculté des Lettres ; RICHARD MARIENSTRAS, maître-assistant à la Faculté des Lettres ; OLIVIER REVAULT D'ALLONNES, maître-assistant à la Faculté des Lettres.